



aRNAque



Si vous suivez un peu l'activité politique vous savez peut-être qu'une question agite les partis du Nouveau Front Populaire (NFP) : faut-il oui ou non voter la proposition de loi du parti des Waffen SS et des terroristes de l'OAS qui abolirait la réforme des retraites de Macron ?

Au premier abord l'on pourrait se dire « que peu importe l'origine d'une loi si elle est bonne », ce que ne manquera pas de souligner l'extrême droite et sera relayé complaisamment par une bonne partie des médias.

Mais au-delà de normaliser encore plus le clan Le Pen, cela fait l'impasse sur la possibilité pour la loi d'aller plus loin dans le processus législatif (le RN n'ayant pas de groupe parlementaire au Sénat, la loi n'irait pas plus loin que l'assemblée même si elle était votée), ainsi que sur une question importante : est-ce une bonne loi ? Vous me direz « Bien sûr, elle fait revenir l'âge de la retraite à 62 ans », la Cigogne se serait-elle mise à voler à droite ? Que nenni, car le diable se cache dans les détails.

En effet, étant donné qu'il s'agit d'une

proposition de loi (émanant donc de l'assemblée, contrairement au projet de loi qui vient du gouvernement), celle-ci ne doit pas créer de nouvelle dépense (innovation de la constitution de la V^e république qui confisque au parlement le pouvoir de faire réellement des lois). Donc, pour contourner cela, les parlementaires ont pris l'habitude d'ajouter une source de financement dans des propositions

Alors, pour
financer la
retraite à 62 ans,
on pensait à
la Taxe
Unique
Bienfaisante

Vous
voulez donc
les entuber ?
Parfait !



de loi créant des dépenses. Le RN a donc fait cela, augmentant les taxes sur le tabac pour financer la baisse de l'âge de départ à la retraite. Quel est le problème me direz-vous ? Eh bien c'est que cette augmentation aboutirait à un triplement du prix du paquet de cigarette : ce qui pourrait dès le départ le financement du projet, une bonne partie de la population arrêterait de fumer et la contrebande exploserait probablement.

Cette méthode de financement n'étant évidemment pas réaliste, il n'y a aucun doute que le conseil constitutionnel censurerait le projet.

C'est pour ces raisons que les partis du NFP

feraient mieux de voter contre cette loi, en expliquant cela et en ajoutant qu'une autre proposition de loi sera présentée lors de la niche parlementaire de LFI, qui elle présente de vrais financements et qui pourra, elle, être présentée au sénat.

La proposition de loi du RN n'a en fait qu'un seul but : la propagande, le RN n'ayant aucune intention de se mettre à dos ses alliés dans le patronat qui sont déjà prêts à se ranger derrière lui contre la gauche.

Addendum : Le RN a même voté pour un amendement supprimant le financement de leur propre projet de loi...

PLF 2025, la magie des chiffres

Dans la continuité du macronisme, le gouvernement actuel, de droite et soutenu par l'extrême-droite, propose un projet de loi de finances 2025 qui égratigne légèrement les aides publiques de 175 milliards annuels allouées grassement chaque année aux entreprises (soit un tiers du budget de l'État ; ce n'est pas rien) par l'instauration de deux mesures exceptionnelles et temporaires qui devraient rapporter 10 milliards en 2025 : une contribution des ménages les plus aisés et une « surtaxe » de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises (en réalité une remise à niveau puisque le taux d'imposition a été revu à la baisse sous le mandat macron).

Ces aides publiques de 175 milliards profitent essentiellement aux grosses entreprises, celles qui augmentent les dividendes versés à leurs actionnaires pour encore accroître le ruissellement des richesses vers le haut. Mais bon, n'est pas doctrinaire libéral d'extrême-centre qui veut.

Et pour pouvoir continuer cette distribution aux nantis, le gouvernement décide d'amputer à nouveau pour 2025 les services publics de leurs moyens de fonctionnement, à savoir notamment 5 milliards d'économies dans les

collectivités territoriales, des milliers de suppressions d'emplois dans la fonction publique (dont 550 à la DGFIP) et le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2025 (encore !!!).

Même si les médias à la solde des puissants continuent de véhiculer l'idée bancale qu'il ne faudrait pas empêcher ces entreprises de faire travailler les salariés de peur d'entraîner des délocalisations, la corde est usée. Car le message médiatique sur la légitimité du profit généré pour le monde entrepreneurial est



ambivalent : il propage l'idée libérale du « laisser faire » (pas d'intervention étatique et pas ou peu de contraintes – impôt et législation par exemple) afin de créer la richesse mais ne peut cacher que la plus large part du gâteau des ressources de l'État, versées par l'ensemble des Français, revient à ceux qui n'en ont vraiment pas besoin. Un tour de passe-passe un peu trop usé à force d'être utilisé.

Pour la Cigogne, la chose est claire : la création de la richesse vient des travailleurs et non pas des actionnaires qui pressurent le monde du travail et ne pensent qu'à leur pécule personnel. Ce n'est pas aux salariés, ni aux contribuables de payer l'addition ! Halte à l'austérité pour le peuple et à la poursuite des agapes pour les nantis !

RLAM

Non il ne s'agit pas d'un groupe de rock des années 1980 et 1990.

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) d'Alsace-Moselle est un régime complémentaire obligatoire pour les salariés du secteur privé qui travaillent dans l'un des 3 départements d'Alsace-Moselle. Ce régime intégré dans le Code de la Sécurité Sociale est hérité de l'histoire. Il a été mis en place en 1946 et confirmé par une loi de 1991. Il est géré par les représentants des salariés et permet une prise en charge à hauteur de 90 % des remboursements des frais de soins de santé, de 100 % de l'hospitalisation et des transports programmés. Il assure les 2/3 de la population de ces 3 départements.

La cotisation au RLAM est de 1,3 % du revenu brut et est versé par l'assuré (salarié ou retraité). Elle s'applique sur l'intégralité du salaire, sans plafonnement, et est déduite du brut fiscal. Il n'y a pas d'augmentation de la cotisation en fonction de son âge ou de son état de santé comme dans certaines mutuelles. Elle se positionne entre la cotisation d'assurance maladie du régime général et la complémentaire santé. En conséquence de quoi, le coût d'une mutuelle santé dans ces 3 départements pour un salarié du privé est diminué de près de 40 % par rapport aux autres départements.

La CGT des départements 57, 67 et 68 milite activement pour que ce régime complémentaire de sécurité sociale intègre l'ensemble des personnels de la fonction publique de ces 3 départements. Les contractuels de droit public dépendent déjà de ce régime qui, tout comme

l'attribution de deux jours de congés supplémentaires, ne remet pas en cause le statut du fonctionnaire.

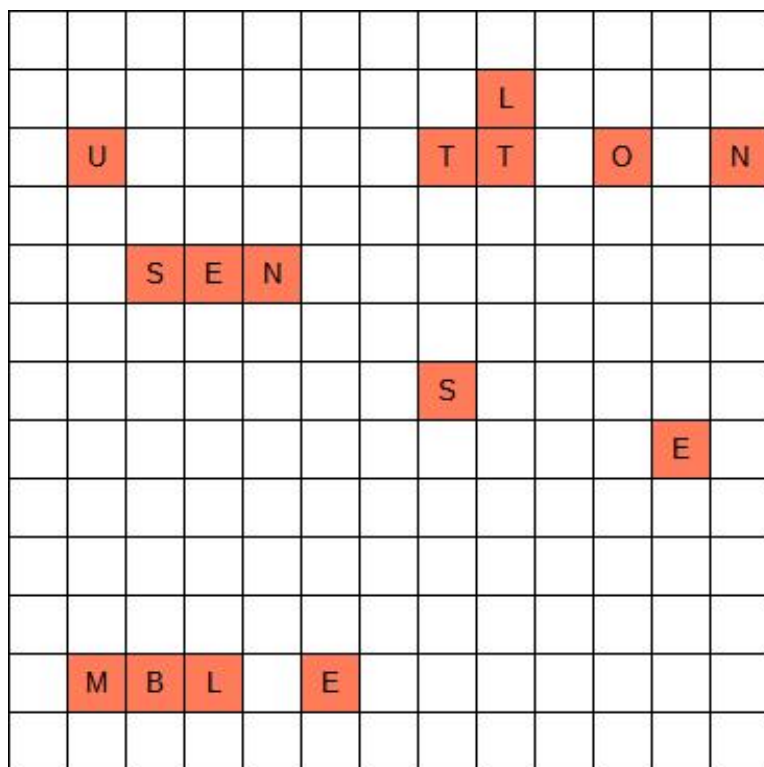
Cette revendication d'intégrer près de 400 000 fonctionnaires d'Alsace-Moselle à ce régime complémentaire est soutenu par la CGT locale et par les élus locaux. Elle a également été présentée récemment au Sénat. Cette décision d'intégration aboutirait à un coût fortement minoré de la complémentaire santé des fonctionnaires. Grâce à un faible coût de fonctionnement (soit 1 % des cotisations), la caisse du RLAM a toujours été et est toujours excédentaire.

Quelques limites cependant : elle ne peut prendre en charge les dépassements d'honoraires, ni assurer des remboursements dentaires et d'optique allant au-delà de la base de remboursement de la sécurité sociale.

Malgré cela, il s'agit d'un régime complémentaire efficace et solidaire qui permet que « chacun contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins ». Les bénéficiaires retraités, invalides et sans emploi qui ne sont pas redevables de la CSG-CRDS sont ainsi exonérés du versement des cotisations et continuent à bénéficier de la prise en charge des frais de santé.

Notre section CGT Finances Publiques lancera prochainement un sondage en ligne auprès de ses adhérents afin de savoir s'ils sont favorables ou non à la mise en place de ce régime local complémentaire d'assurance maladie.

Les Solutions aux jeux d'été (en retard)



	A	B	C	D	E	F	G	H
1	A		M	O	B	I	L	E
2	T	G	I		A	R	I	
3	R	E	N	T	R	E	E	
4		L	I	O	N	N	E	S
5	P		S	U	I	E		C
6	A	S	T	R	E		N	I
7	C	A	R		R	O	U	E
8	A	C	E	S		P	L	S

Phrase cachée : LUTTONS ENSEMBLE

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat
par l'intermédiaire du correspondant
ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCR

Strasbourg,

10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG

Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43

